



## AVIS PUBLIC

### **Assemblée publique de consultation** Premier projet de règlement 666-10 Zonage

*(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. C-19.1, art. 126)*

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro 666-10 intitulé :

**Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 666 afin de modifier la grille des usages et normes de la zone C-38**

#### **AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :**

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot tenue le 11 février 2020, le premier projet de règlement précité a été adopté.

Ce projet de règlement a pour effet de permettre la classe d'usages de commerce de détail et d'achats semi-réfléchis et réfléchis dans la zone commerciale C-38.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet aura lieu **le 3 mars 2020 à 19 h** dans la salle Florian-Bleau située à l'hôtel de ville de L'Île-Perrot au 110, boulevard Perrot.

Au cours de l'assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil désigné par ce dernier expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer **exclusivement** à ce sujet.

Le premier projet de règlement numéro 666-10 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Un croquis des zones visées est annexé au présent avis.

Ce projet peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Web de la municipalité au **[www.ile-perrot.qc.ca](http://www.ile-perrot.qc.ca)**.

Donné à L'Île-Perrot, ce 19 février 2020.

*(Original signé)*

Zoë Lafrance  
Directrice des affaires juridiques et greffière

**Titre : Règlement de zonage 666-10**  
**Zone concernée : C-38**  
**Zones touchées : C-31, C-35, H-39, H-43, H-41, INS-10**

